

NON AU HARCÈLEMENT

Journée nationale « Non au harcèlement »
Jeudi 3 novembre 2016



SOMMAIRE

ÉDITO DE LA MINISTRE

UNE POLITIQUE GLOBALE POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBERHARCÈLEMENT : AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

UN CONSTAT : LE HARCÈLEMENT RECULE POUR LA PREMIÈRE FOIS

- L'enquête HBSC 2016
- Le nombre d'élèves harcelés par niveau

LES NUMÉROS VERTS

- 30 20 : un numéro d'écoute et de prise en charge
- 0 800 200 000 : Net Écoute

LES 4 AXES DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

LE CYBERHARCÈLEMENT ET LES CYBERVIOLENCES

- Définitions
- Les principaux chiffres sur les cyberviolences et le cyberharcèlement
- Des ressources pour lutter contre le cyberharcèlement

UN CLIP DE PRÉVENTION POUR SENSIBILISER AU CYBERHARCÈLEMENT

ILS NOUS SOUTIENNENT DANS LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

ÉDITO DE LA MINISTRE

Mesdames, messieurs,

Pour la première fois en France, le harcèlement à l'école diminue ; grâce au courage des victimes et de leurs familles qui osent désormais témoigner, grâce au travail des équipes éducatives, des associations, des partenaires engagés à nos côtés et grâce à la politique publique que nous conduisons.

Nos efforts, conjugués, doivent se poursuivre, chaque jour, pour que le harcèlement et le cyberharcèlement cessent de détruire l'enfance et l'adolescence de certains de nos élèves. C'est pour cela que nous continuons à sensibiliser, grâce à cette deuxième journée nationale, à prévenir, avec la mise en ligne régulière de nouveaux outils, à former, grâce à nos 1 500 formateurs et à nos 3 000 ambassadeurs lycéens, et à prendre en charge les victimes, les auteurs et les témoins de harcèlement et de cyberharcèlement avec les numéros d'écoute, nos 300 référents « harcèlement » et les équipes éducatives.

En moins de cinq ans, un tabou a été brisé. Le harcèlement et le cyberharcèlement sont désormais des violences mieux connues. Mais ils continuent de faire souffrir des centaines de milliers d'enfants et de jeunes. C'est pour cela que cette journée est indispensable, même si elle ne doit pas faire oublier que c'est au quotidien que ce combat doit être mené.

Le harcèlement repose sur le rejet de l'autre, sa mise à l'écart, le refus de sa singularité. Éduquer prend ici tout son sens ; dans la famille, à l'école, dans les médias, pour que cessent ces violences répétées.

Le harcèlement peut aussi débiter mais surtout se prolonger sur un téléphone portable, une tablette, un ordinateur, par des centaines de SMS, des vidéos, des photos, des commentaires injurieux sur les réseaux sociaux, sur les forums ou sur les jeux en ligne. Le cyberharcèlement n'offre aucun répit et c'est pourquoi j'ai souhaité que cette deuxième journée « Non au harcèlement » y soit consacrée. Ce ne sont pas les outils ou les réseaux sociaux qu'il faut combattre mais bien les mauvais usages, les comportements et les propos déplacés qui parfois s'y répandent.

Le cyberharcèlement montre à quel point il est nécessaire d'établir une alliance éducative entre les familles et l'école, elle prend ici tout son sens.

Je remercie l'ensemble des équipes éducatives, des associations, des partenaires qui nous accompagnent depuis des années pour le travail accompli et je les engage à poursuivre et amplifier les actions mises en place.

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

UNE POLITIQUE GLOBALE POUR LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBERHARCÈLEMENT : AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

L'article R. 421-20 du code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'actions contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires. L'article D. 411-2 du code de l'éducation prévoit également que le conseil d'école entreprend des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Pour aider à leur mise en œuvre, le ministère propose un plan d'actions qui repose sur l'analyse de plus de 600 programmes internationaux. Il peut s'adapter à la réalité de chaque établissement scolaire et propose une démarche globale reposant sur les facteurs identifiés pour faire baisser le harcèlement et améliorer le climat scolaire :

- **le travail d'équipe** : le circuit d'information et le rôle de chacun doivent être identifiés ;
- **les apprentissages, la pédagogie, la relation éducative, l'engagement des élèves** : conseils de vie collégienne ou lycéenne, maison des lycéens, parcours citoyen sont autant de lieux et d'opportunités pour rendre les élèves acteurs de la prévention. Intégrer aux contenus d'apprentissage développés à l'école, au collège ou au lycée des éléments permettant aux élèves de prévenir les cyberviolences et d'y faire face de manière responsable est essentiel : ce sont les apprentissages liés à la citoyenneté, à la santé, au droit, aux compétences psychosociales ;
- **la réflexion sur les sanctions et les punitions** : il faut à la fois protéger la victime et faire changer de comportement les auteurs de harcèlement ; le harcèlement est un délit et peut donc faire l'objet d'une faute ;
- **un travail de proximité avec les familles** : seuls le dialogue et la confiance entre la famille et l'équipe éducative peuvent permettre une résolution de la situation pour le bien des élèves ;
- **la qualité de vie dans l'école ou dans l'établissement** : le sentiment d'appartenance à son école ou son établissement, une vigilance particulière à l'accueil des nouveaux élèves, qui ont davantage de risque d'être harcelés, sont des éléments décisifs pour faire baisser le harcèlement ;
- **les partenariats** : le harcèlement peut se dérouler dans tout accueil collectif, en dehors de l'établissement, sur les réseaux sociaux et demande donc que chacun soit impliqué. La santé, les services de police, la justice sont concernés par cette problématique. Plusieurs associations sont engagées pour prévenir le harcèlement.

UN CONSTAT : LE HARCÈLEMENT RECOULE POUR LA PREMIÈRE FOIS

L'ENQUÊTE HBSC 2016

L'enquête internationale HBSC (Health Behaviour in School-aged Children), menée tous les quatre ans dans 42 pays auprès de collégiens, **montre une diminution des brimades subies ou agies, à savoir du harcèlement** entre 2010 et 2014, pour la première fois en vingt ans.

Ainsi, selon cette enquête, **le harcèlement aurait diminué de 15 % au collège entre 2010 et 2014.**

Le nombre d'élèves se déclarant auteurs, chez les filles comme chez les garçons, a baissé de plus de 30 %.

Enfin la baisse la plus importante, 33%, concerne les élèves de sixième, victimes de harcèlement.

Cette diminution montre que le travail engagé par les associations, par les victimes, de plus en plus nombreuses à oser témoigner, et par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, commence à porter ses fruits. Cependant, la recherche internationale a prouvé qu'il ne fallait jamais cesser de conduire des actions de prévention au risque de voir très rapidement se réinstaller les situations de harcèlement. C'est au quotidien que le harcèlement doit être combattu.

LE NOMBRE D'ÉLÈVES HARCELÉS PAR NIVEAU

Les enquêtes de climat scolaire et de victimation reposent sur une méthode validée scientifiquement, qui permet, sans questionner directement sur le phénomène, d'évaluer sa prévalence grâce au croisement des réponses à de multiples questions.

Par exemple, au lycée, pour **la violence psychologique**, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom désagréable souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été victime d'ostracisme souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté au moins trois fois et avoir été humilié. Pour **la violence physique**, trois faits ont été retenus : avoir été bousculé au moins deux fois, avoir été frappé au moins deux fois, avoir été la cible de lancers d'objets au moins deux fois.

Selon ces enquêtes, en primaire, le harcèlement touche 12% des élèves, dont 5% de manière sévère à très sévère. Au collège, il concerne 10% des élèves dont 7% de manière sévère à très sévère. Au lycée, le harcèlement touche 1,4% de manière sévère à très sévère. On dénombre environ 700 000 élèves concernés.

LES NUMÉROS VERTS

30 20 : UN NUMÉRO D'ÉCOUTE ET DE PRISE EN CHARGE

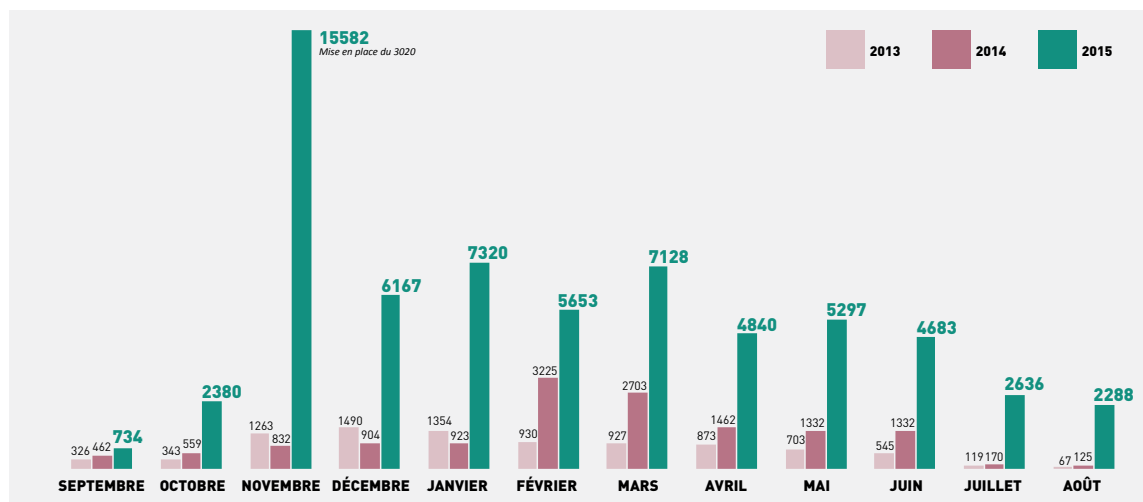
À partir du 2 novembre, le numéro vert, 30 20, voit ses horaires s'allonger. Il sera désormais ouvert du lundi au vendredi de 18h à 20h et le samedi de 9h à 18h.

Fonctionnement du 30 20

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, permet écoute, conseil et orientations aux appelants signalant une situation de harcèlement à l'école. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises au référent « harcèlement » de leur académie ou de leur département, grâce à un outil sécurisé fourni par le ministère et validé par la Cnil. Ce référent a ensuite pour mission de rappeler son interlocuteur puis de prendre contact avec l'établissement afin de résoudre la situation.

Nombre de sollicitations

La mise en place, en novembre 2015, d'un numéro court et la campagne de sensibilisation ont permis de quasiment quintupler le nombre d'appels reçus, près de 65 000 en 2015-2016.



0 800 200 000 : NET ÉCOUTE

Le 0 800 200 000 est un numéro gratuit, anonyme et confidentiel, disponible de 9h à 19h en semaine. Des conseillers répondent aux questions des appelants pour les accompagner dans leur démarche.

Les conseillers peuvent également être contactés par email, chat, Skype.

Tous les renseignements sur <http://www.netecoute.fr/>

NON AU HARCÈLEMENT

LES 4 AXES DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

1. SENSIBILISER

EXISTANT



Journée « Non au harcèlement »
chaque 1^{er} jeudi de novembre



Un site Internet
« Non au harcèlement »
www.nonauharcèlement.education.gouv.fr



Une page Facebook
« Non au harcèlement »
105 000 abonnés

NOUVEAUTÉS



Un nouveau clip de sensibilisation
sur le cyberharcèlement



Une campagne digitale
pour dire « Non au harcèlement »

2. PRÉVENIR

EXISTANT

Des outils adaptés à tous les âges
vidéos, affiches, cahiers d'activités...

+ de 19 000 participants
à la 3^e édition du prix « Non au harcèlement »

La lutte contre le harcèlement
inscrite dans les programmes scolaires (EMC)

La Réserve citoyenne
pour lutter contre le harcèlement

NOUVEAUTÉS

Un nouveau guide
sur le cyberharcèlement

Des protocoles et des plans de prévention
renovés avec la dimension « cyber »

4^e édition du prix « Non au harcèlement »
avec 2 nouveautés : un **prix des élèves** doté à hauteur de 2 000 euros par la mutuelle MAE ; un **prix spécial** décerné par des professionnels, en partenariat avec Google et Rose Carpet.
Le projet lauréat bénéficiera d'un travail dans les studios de Youtube afin de transformer le projet en clip de prévention.

Un nouveau cahier d'activités
pour le second degré

3. FORMER

EXISTANT

1 500 formateurs

Plus de 200 000 personnels sensibilisés
300 000 professionnels sensibilisés d'ici fin 2016

Un M@gistère de 9 heures pour le 1^{er} degré

Des formations nationales,
académiques, départementales ou sur site

NOUVEAUTÉS

**Un nouveau M@gistère
de 9 heures pour le second degré**

3 000 ambassadeurs lycéens

4. PRENDRE EN CHARGE

EXISTANT



Un numéro à 4 chiffres, le 30 20

0800 200 000 Net Écoute

pour agir contre le cyberharcèlement
et les cyberviolences

Des protocoles de prise en charge

Des fiches conseils

**Le harcèlement et le cyberharcèlement
devenus des délits**

(art. 222-33-2-2 du Code pénal) depuis le vote
de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité
réelle entre les femmes et les hommes

NOUVEAUTÉS



**Des horaires élargis
pour le 30 20**

ouvert de 9 h à 20 h en semaine
et de 9 h à 18 h le samedi

**Augmentation du nombre
de référents harcèlement**
250 à 300¹

**Un protocole de prise
en charge sur le cyberharcèlement**

**Les cyberviolences à caractère sexuel
devenues un délit**

(article 226-2-1 du Code pénal depuis le vote
de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour
une République numérique)

(1) Ces référents font l'objet d'une déclaration à la CNIL car ils gèrent des données nominatives, leur nombre est donc limité. De nombreuses personnes dans les services académiques s'occupent également du harcèlement : équipes mobiles de sécurité, conseillers techniques médico-sociaux, proviseurs vie scolaire...

LE CYBERHARCÈLEMENT ET LES CYBERVIOLENCES

DÉFINITIONS

Le cyberharcèlement est la répétition intentionnelle d'une ou plusieurs formes de cyberviolenche, dans la durée. Il peut être le fait d'une ou plusieurs personnes, à l'encontre d'une ou de plusieurs victimes qui ne peuvent facilement se défendre seules. On retrouve dans le cyberharcèlement les caractéristiques du harcèlement : déséquilibre des forces (la victime a une plus faible maîtrise des outils ou applications ou son réseau social est moins développé) et isolement de la victime.

LES CYBERVIOLENCES, QUI NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT RÉPÉTÉES, REGROUPENT EN PARTICULIER :

**PROPOS DIFFAMATOIRES
ET DISCRIMINATOIRES**

**DIVULGATION
D'INFORMATIONS
OU D'IMAGES
PERSONNELLES**

**PROPOS
HUMILIANTS,
AGRESSIFS,
INJURIEUX**

**PROPAGATION
DE RUMEURS**

**INTIMIDATIONS
INSULTES
MOQUERIES
MENACES**

**INCITATIONS
À LA HAINE**

**USURPATION
D'IDENTITÉ
PIRATAGE
DE COMPTE**

Si les cyberviolences ajoutent une dimension aux violences exercées dans d'autres cadres, elles possèdent des spécificités : une **dissémination** très rapide de l'information, l'**anonymat** qui favorise le sentiment d'**impunité** ou diminue la conscience des conséquences de ses actes, l'**absence de limite temporelle**. Elles peuvent s'exercer à toute heure du jour ou de la nuit et laissent des **traces numériques** (une photo publiée peut demeurer très longtemps sur Internet). L'auteur lui-même, une fois les agressions publiées sur la Toile, ne peut maîtriser la diffusion des contenus.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES SUR LES CYBERVIOLENCES ET LE CYBERHARCÈLEMENT

À l'école primaire, selon une enquête de 2015 de la professeure en sciences de l'éducation Catherine Blaya, les élèves français les plus jeunes (8-10 ans) sont plus nombreux que les collégiens à rapporter des cyberviolences répétées (14 % en primaire et 5 % en collège)². Cela s'explique par un manque de compétences techniques pour bloquer ou signaler les expéditeurs et les contenus inappropriés mais aussi un manque de compétences sociales pour gérer les conflits. En effet, les élèves du primaire ont davantage tendance à rétorquer sur le même mode, ce qui contribue à l'escalade des violences³.

Au collège, 42 % des élèves interrogés ont été victimes de cyberviolences et 6 % de cyberharcèlement⁴.

Avec un protocole d'étude différent, l'enquête de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), menée en 2013 auprès d'élèves de collège⁵ fait également apparaître le caractère massif des cyberviolences : un collégien sur cinq y est confronté.

Au lycée, l'enquête de climat scolaire de 2015, conduite par la Depp auprès des élèves, montre que 8,6 % d'entre eux ont été injuriés ou moqués par téléphone portable, 7,5 % ont été injuriés ou moqués sur un réseau social et 4,1 % ont été victimes de photos diffusées sur Internet⁶.

DES RESSOURCES POUR LUTTER CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

• L'association e-Enfance

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en place un partenariat avec l'association e-Enfance <http://www.e-enfance.org/>. Cette association, reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère pour ses interventions pédagogiques auprès des élèves, des professionnels et des parents dans les établissements scolaires, a notamment pour mission l'éducation des enfants et des adolescents à une bonne pratique d'Internet. À travers le numéro vert national Net Écoute, 0800 200 000, qu'elle opère avec le soutien de la Commission européenne et du ministère, ses experts proposent des moyens techniques, juridiques et psychologiques adaptés à la victime de cyberharcèlement, à sa famille et au personnel éducatif. Les partenariats noués entre l'association e-Enfance et les différents réseaux sociaux permettent de faire cesser les manifestations en ligne du harcèlement. Toutes les informations sur <http://www.netecoute.fr/>

• Un nouveau guide sur le cyberharcèlement

Ce guide, divisé en fiches pratiques et ci-joint, permet de mieux comprendre ce que sont les cyberviolences et le cyberharcèlement, le cadre juridique protégeant les victimes et les actions de prévention qui peuvent être mises en place.

• Les affiches et vidéos lauréates du prix « Non au harcèlement »

Dans le cadre du prix « Non au harcèlement », les élèves ont produit des affiches et des vidéos portant sur le cyberharcèlement.

À retrouver sur <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/outils>

[2] Catherine Blaya, Michaël Fartouk, « Digital uses, victimization and online aggression: a comparative study between primary school and lower secondary school students in France », European Journal on Criminal Policy and Research, 22(2), 2015, p. 285-300.

[3] Catherine Blaya, Michaël Fartouk, *ibid.*

[4] Catherine Blaya, Michaël Fartouk, *ibid.*

[5] Depp, note d'information n°13-26, novembre 2013.

[6] Depp, note d'information n°50, décembre 2015.

• Les dessins animés des Petits citoyens et de Tralalère

L'association les Petits citoyens ou encore Tralalère, créateur de contenus numériques éducatifs, ont réalisé des dessins animés pour les jeunes. Certains d'entre eux évoquent la question des cyberviolences et du cyberharcèlement.

À retrouver sur <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources/outils>

• Le Programme « Internet sans crainte »



Internet sans crainte est un programme national de sensibilisation des jeunes aux risques et enjeux d'Internet. Il s'inscrit dans le programme Safer Internet de la Commission européenne, qui regroupe 31 pays européens au sein du réseau Insafe.

Internet sans crainte est un lieu de rencontre de référence pour tous les acteurs impliqués dans l'éducation au numérique. Le programme a pour vocation de sensibiliser les jeunes aux risques et usages d'Internet, leur apprendre à se poser les bonnes questions et développer les bons réflexes ; développer des pratiques plus sûres, citoyennes et créatives en ligne ; sensibiliser et informer leurs parents et enseignants afin qu'ils puissent les accompagner ; donner aux animateurs et enseignants des outils pratiques pour créer facilement des ateliers de sensibilisation et de création auprès des jeunes dont ils ont la charge ; former les professionnels.

À retrouver sur <http://www.internetsanscrainte.fr/>

• Le label Respect Zone



Pour se préserver contre les cyberviolences, il est possible d'adhérer à la Charte « Respect Zone ». Ainsi, on montre qu'on respecte l'autre et qu'on modère le contenu posté sur son mur ou sa page Internet. En adhérant, on s'engage à retirer ou à prendre ses distances envers les contenus haineux, violents, racistes, homophobes, antisémites, sexistes... publiés dans l'espace Internet qu'on gère.

Le site www.respectzone.org permet de télécharger le logo et de l'apposer sur sa page Facebook ou son site afin d'exprimer son refus et son intransigeance en matière de cyberviolences.

• Stop Bashing ! une appli pour dire stop au harcèlement

Stop Bashing ! est une application pour smartphone gratuite dédiée à la lutte contre le cyberharcèlement en temps réel, accessible sur Android et iTunes, une initiative française déployée en France, aux États-Unis et en Italie.

Stop Bashing ! sur Android :

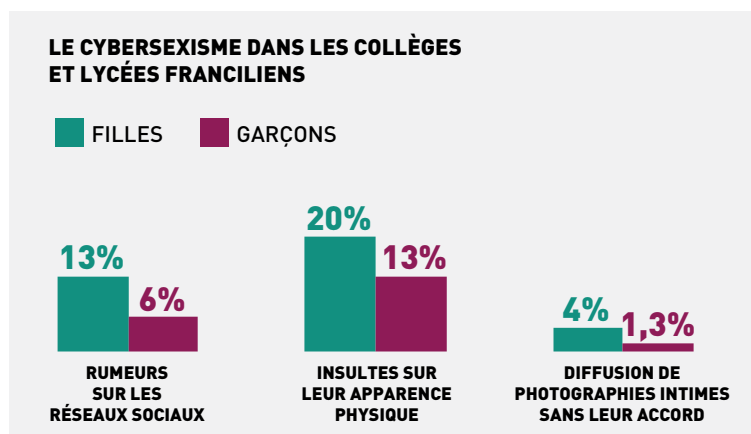
<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.stopbashing&hl=fr>

Stop Bashing ! sur iTunes :

<https://itunes.apple.com/fr/app/stop-bashing%21/id694158169?mt=8>

FOCUS CYBERSEXISME

D'après une étude réalisée par l'Observatoire universitaire international éducation et prévention (OUIEP-université Paris-Est) et coordonnée par le Centre Hubertine Auclert auprès de 1 200 élèves de collèges et lycées en Ile-de-France en 2016, les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyberviolences, à caractère sexiste et sexuel (cybersexisme).



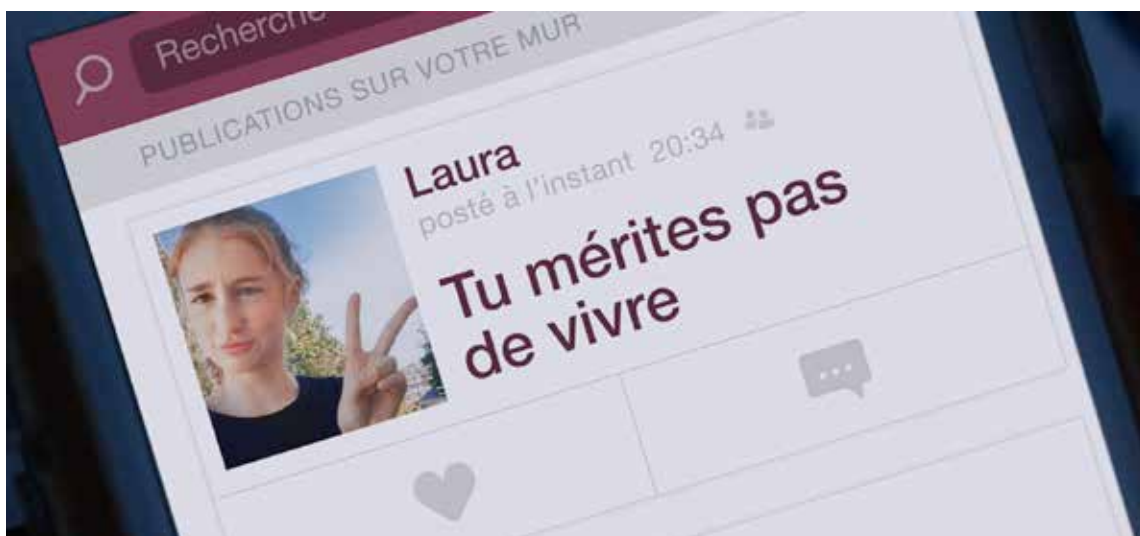
Les faits de cybersexisme se caractérisent par une double invisibilité : ils se situent dans la sphère numérique, qui échappe aux adultes, et ils prennent racine dans le sexisme ordinaire, souvent banalisé ou minimisé.

Les ressources pour lutter contre le cybersexisme

Depuis l'an passé, le prix « Non au harcèlement » comporte une catégorie « harcèlement sexiste et sexuel » en partenariat avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Les élèves concourant dans les tranches d'âge 13-15 ans (4^e-3^e) et 15-18 ans (lycée) peuvent recevoir, au niveau national, ce prix spécial « harcèlement sexiste et sexuel » d'une valeur de 2 000 euros si leur projet est sélectionné sur cette thématique. Une affiche ou une vidéo sont primées au niveau national, pour chacune de ces deux tranches d'âge, sur ce prix spécial.

Retrouvez la campagne # Stopcybersexisme du Centre Hubertine Auclert <http://www.centre-hubertine-auclert.fr/stop-cybersexisme>

UN CLIP DE PRÉVENTION POUR SENSIBILISER AU CYBERHARCÈLEMENT



Un papa au regard tendre éteint la lumière et ferme la porte de la chambre de sa fille faussement endormie. Dès qu'elle se retrouve seule, elle se précipite sur son portable. Au même instant, une notification apparaît : Laura a publié un message. Une violente secousse laisse à peine le temps de lire : « Tu ne mérites pas de vivre ». Laura apparaît soudainement dans la chambre plaquant fermement la jeune fille. Commence alors sur le portable une déferlante de « likes ». Chaque « like » se retrouve incarné par un jeune apparaissant physiquement dans la chambre. Au fur et à mesure, la jeune fille semble ployer sous le poids de ses camarades, l'angoisse monte, sa respiration devient difficile. Elle aperçoit parmi tous les « likes » celui d'Hugo, son meilleur ami. Ultime coup, le plus dur. À son incompréhension, Hugo tente de se justifier... il a juste liké.

La chaîne YouTube Rose Carpet s'était déjà engagée l'année dernière aux côtés d'e-Enfance contre le cyberharcèlement avec un clip purement digital. Celui-ci s'appuyait sur les commentaires haineux reçus chaque jour par quatre youtubeurs pourtant adorés par la génération Y. Il offrait à la fois des figures d'identification positives pour les jeunes victimes et une mise en perspective de la violence des propos une fois incarnés pour les agresseurs. Il avait comme intention d'inviter les victimes à se départir de tout sentiment de honte et à chercher de l'aide.

Le clip de cette année conserve cette volonté de montrer que le virtuel a un poids à part entière en incarnant ce qui est dématérialisé. Le harcèlement ne s'arrête pas à la porte de la chambre du collégien. Les commentaires sur Internet portent en eux autant de violence que des injures criées à haute voix.

NON AU HARCÈLEMENT

ILS NOUS SOUTIENNENT DANS LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



Google est une entreprise de technologies dont l'objectif est d'améliorer l'accès de chacun à l'information. **YouTube** est un service d'hébergement en ligne de vidéos.

La protection des utilisateurs est une des priorités absolues de Google et YouTube. Leur approche repose, d'une part, sur des solutions technologiques que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne destiné aux familles⁷, d'autre part, sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'Internet.

Ils sont particulièrement vigilants sur l'enjeu du harcèlement en ligne. Sur YouTube, un dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Ils travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'enjeu de la sensibilisation des jeunes.

Déjà l'année dernière, avec e-Enfance et Rose Carpet, ils avaient contribué à la campagne « Non au harcèlement » à travers une vidéo « On nous lit nos commentaires »⁸ - 1,6 million de vues à ce jour ! -, et son making-off⁹.

Ils ont souhaité réitérer leur engagement aux côtés du ministère et d'e-Enfance cette année en soutenant la réalisation du clip vidéo tourné par Rose Carpet.



Depuis plus de 10 ans, l'association **e-Enfance** (reconnue d'utilité publique) a pour mission l'éducation des enfants et des adolescents à un usage responsable d'Internet <http://www.e-enfance.org/>. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale pour ses interventions pédagogiques auprès des élèves dans les établissements scolaires, elle intervient tous les jours, du primaire au lycée, dans toute la France, sous forme d'ateliers interactifs animés par des volontaires du service civique formés et encadrés par l'association. Des conférences-débats sur les pratiques des jeunes en ligne sont également proposées aux parents et aux professionnels.

Dans le cadre de la convention de lutte contre le cyberharcèlement entre élèves signée en juin 2011, l'association e-Enfance est devenue un partenaire privilégié du ministère de l'Éducation nationale dans la lutte contre le harcèlement à l'École.

Ce partenariat réaffirme la détermination de chacun à transmettre à chaque élève les valeurs liées à une citoyenneté numérique.

[7] <http://www.google.fr/intl/fr/safetycenter/families/start/>

[8] https://www.youtube.com/watch?v=_9G-TY5rAq0

Outre ses séances de prévention, l'association propose son aide et son expertise via le numéro Net Écoute 0800 200 000 qu'elle opère avec le soutien de la Commission européenne et du ministère de l'Éducation nationale, (appel et service gratuits, anonyme et confidentiel, disponible de 9 h à 19 h en semaine, www.netecoute.fr). Ses écoutants répondent aux questions des adolescents, de leurs parents et des professionnels liées à l'utilisation problématique des outils numériques par les jeunes. Les partenariats noués avec les différents réseaux sociaux (Ask.fm, Facebook, Instagram, Skype, Snapchat, Twitter, Whatsap, Youtube...) permettent de faire cesser rapidement les manifestations en ligne du harcèlement signalées par la victime, sa famille, les témoins, ou les professionnels de l'éducation. Toutes les informations sur <http://www.netecoute.fr/>



SFR est le deuxième opérateur télécoms en France avec un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros réalisé en 2015 et des positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs. Doté du premier réseau en fibre optique (FTTB/FTTH) avec 8,5 millions de prises éligibles, SFR entend rester en tête des déploiements avec pour objectif d'atteindre 22 millions de prises en 2022. Son réseau mobile de premier plan couvre plus de 99% de la population en 3G et 70% en 4G/4G+. Pour le grand public, le groupe commercialise ses offres sous les marques SFR et RED by SFR et pour l'entreprise, sous la marque SFR Business.

SFR s'inscrit également dans un nouveau modèle de plus en plus intégré autour de la convergence Accès-Contenus. Son nouveau pôle SFR Média est composée des entités SFR Presse qui regroupe l'ensemble des activités presse du groupe en France (Groupe L'Express, Libération, etc.), SFR RadioTV (détenu à 49%) qui regroupe les activités audiovisuelles du groupe en France (BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte) et SFR Sport. En tant qu'acteur engagé pour l'égalité des chances, SFR souhaite contribuer au changement apporté par le numérique dans la vie de chacun. La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire est une des causes qu'il a souhaité soutenir aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en mettant à sa disposition son savoir-faire en matière de télécommunications avec la mise en place du numéro court à tarification gratuite 3020.



MON PREMIER ASSUREUR

Créée en 1932 par des enseignants, la **MAE** est la mutuelle numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE s'engage au quotidien pour lutter contre les violences en milieu scolaire.

Depuis plus de vingt ans, grâce à son équipe de chargés de prévention et son réseau de bénévoles, la MAE mène des actions de prévention et de sensibilisation auprès des élèves et des équipes pédagogiques, dans les établissements scolaires. Violences entre pairs, sensibilisation aux médias ou consommations et conduites à risque, autant de thématiques abordées pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention.

À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains, les relations au sein de l'école et les apprentissages,

[9] <https://www.youtube.com/watch?v=gI2JTl31dGM&feature=youtu.be>

il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Pour toutes ces raisons, la MAE s'associe pour la quatrième année consécutive au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en participant au Prix « Non au harcèlement ». Elle récompense ainsi à hauteur de 1 000 € chacun des 30 « coups de cœurs académiques ». Elle attribue également la somme de 2 000 € à chacun des 8 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par Edgard Mathias, président national de la MAE. Et nouveauté au palmarès cette année : un jury d'enfants décerne le « prix des enfants » pour lequel la MAE offre 2 000 €.

Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement entre pairs.

La MAE a également intensifié ses prises de paroles et ses interventions en milieu scolaire en créant en 2015 la Semaine nationale de prévention à l'école.

Avec ce programme pédagogique à échelle nationale, elle entend, non seulement, sensibiliser les équipes pédagogiques, les élèves et les parents, aux violences en milieu scolaire, mais aussi alerter et informer les médias.

Cette opération significative permet de sensibiliser tous les publics en même temps, créant ainsi une prise de conscience collective.

Fort du succès de ces deux premières éditions, cette opération prend de l'ampleur et s'ouvre, du lundi 16 au vendredi 20 janvier 2017, aux enseignants et aux infirmiers scolaires.

En s'engageant aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la MAE défend encore et toujours le mieux vivre ensemble à l'école.



Assurer la sécurité de ses utilisateurs, et particulièrement des plus jeunes, est la première des priorités de **Facebook**. Afin que chacun se sente en sécurité sur la plateforme, Facebook mène des actions concrètes pour protéger ce lieu de conversation privilégié pour 32 millions d'utilisateurs en France. Facebook est activement engagé sur le long terme, aux côtés de nombreux partenaires, dans la lutte contre le harcèlement en mobilisant tous les acteurs concernés. Facebook mène régulièrement des campagnes de prévention contre le harcèlement en ligne.

Partenaire de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement depuis son lancement, Facebook a souhaité se mobiliser pour l'édition 2016 dédiée au cyberharcèlement, à travers une initiative innovante et pédagogique. En partenariat avec l'association e-Enfance, Facebook accueillera dans ses locaux une classe de Béthune, à l'occasion d'un hackathon au cours duquel les lycéens développeront une campagne de responsabilisation sur les comportements en ligne. Facebook annonce également le lancement des outils et initiatives suivants :

- la campagne de sensibilisation « Réfléchissez avant de partager », offrant des conseils aux utilisateurs sur les partages de contenus ;
- le centre de ressources Safety Center, fournissant de l'aide et des informations aux parents, enfants et enseignants :
<https://www.facebook.com/safety>
<https://www.facebook.com/safety/bullying>
- un filtre spécial « Stop au harcèlement ! » réalisé par e-Enfance et destiné aux photos de profil Facebook.



L'École des parents et des éducateurs Île-de-France est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1929, dont le but est d'aider les parents et les différents acteurs du soutien à la parentalité à créer les conditions du développement de l'enfant et de l'adolescent, en prenant en compte la dynamique des générations ainsi que le contexte culturel, économique et social. Elle conçoit également des actions d'information et de prévention en direction des enfants, des adolescents et des jeunes, dont elle assure la mise en œuvre et l'évaluation. Elle donne enfin les moyens d'acquérir des connaissances et de développer des compétences à tous ceux qui sont engagés dans la relation d'aide et l'accompagnement des personnes : professionnels, organismes publics ou privés, bénévoles, etc.

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le harcèlement, l'association gère notamment le 30 20.

francetélévisions

Conscient du fléau majeur que représente le harcèlement à l'École, le Groupe **France Télévisions** est mobilisé autour de ce problème de société majeur, en particulier depuis février 2015, avec la diffusion sur France 2 du documentaire événement, *Souffre-douleurs : ils se manifestent*, qui a profondément marqué les esprits et entraîné une réelle prise de conscience collective. Dans le même esprit, France 3 a remporté, en septembre dernier, un très large succès auprès du public avec le téléfilm *Marion, 13 ans pour toujours*, suivi d'un débat animé par Carole Gaessler sur le thème *Harcèlement scolaire, le combat de tous*.

Toujours mobilisée sur cette cause, et dans la lignée de la 1^{re} journée nationale en novembre 2015, France 2 a choisi de prolonger naturellement son engagement le 3 novembre prochain, en relayant dans ses programmes, ses journaux et son antenne la 2^e journée nationale Non au harcèlement. Une nouvelle fois, les émissions emblématiques de journée, *Télématin, C'est au programme*, ainsi que les journaux télévisés ou encore le magazine *AcTualiTy*, mettront un coup de projecteur sur cette journée. Le magazine *Mille et une vies*, animé par Frédéric Lopez, sera consacré à cette question, avec comme invitée Raphaëlle Paolini et l'expertise de Grégory Michel, psychologue-clinicien, expert dans les domaines des conduites à risques et violentes chez les jeunes.

France 5 accompagne la 2^e journée nationale Non au harcèlement, avec la forte implication des grands rendez-vous de la chaîne. Dès les 26 et 27 octobre, *Le magazine de la santé* a particulièrement sensibilisé le public en recevant notamment Mathilde Monnet, victime de harcèlement au collège, également invitée dans *C à vous*, le 28 octobre. Le 3 novembre, *La maison des maternelles* recevra Jasmin Roy, victime de l'homophobie à l'École et *C à dire* accueillera la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, madame Najat Vallaud-Belkacem (à confirmer). Enfin, le 4 novembre, *La quotidienne* reviendra sur cette journée, indispensable à la lutte contre le harcèlement à l'École.

Le clip de sensibilisation ayant comme axe principal le cyberharcèlement sera également diffusé sur l'ensemble des chaînes métropolitaines et les antennes numériques de France Télévisions.

Le Groupe France Télévisions marque ainsi sa volonté d'interroger, de décrypter et de mettre en lumière les questions qui agitent, bousculent et parfois fragilisent notre société, avec l'ambition militante de jouer un rôle moteur en matière de vivre-ensemble et de lien social.

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/
#NonAuHarcèlement

Service de presse 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr



IMPRIM'VERT®

avec le soutien de :



francetélévisions

